



Ai-je le droit de repeindre mes volets extérieurs?

Par **Lolo14**, le **01/02/2013 à 21:26**

Bonjour à tous,
Je suis locataire d'une petite maison invisible de la rue.
Aujourd'hui, je reçois une lettre de l'étude notariale à laquelle je paye mensuellement mon loyer pour le compte de ma propriétaire qui me demande de remettre les volets extérieurs en bois dans leur état initial. J'ai peint ces volets en bleu clair et j'ai des photos qui montrent les mêmes volets avant de les peindre avec le vernis qui s'écaillait. Ma propriétaire a-t-elle le droit de me demander de décaper et revernir ces volets ?
Merci par avance à ceux qui me répondront.
Cordialement

Par **amajuris**, le **02/02/2013 à 11:05**

bjr,
vous auriez dû demander l'autorisation préalable de votre bailleur.
En outre, vous n'avez pas le droit de modifier l'aspect des volets.
Donc, votre bailleur est en droit de vous demander de remettre les volets en leur état initial.
cdt

Par **Lolo14**, le **02/02/2013 à 11:18**

Bonjour,
Merci beaucoup pour votre réponse. Je n'ai plus qu'à me mettre au travail -))
Merci encore

Par **amajuris**, le **02/02/2013** à **12:16**

essayez de négocier une participation avec votre bailleur.